

## Des « POMPOM GIRLS<sup>1</sup> » aux « BALLONS RAISONNANTS » OU L'HISTOIRE D'UN AUTOMNE SHOW

Sans doute vos délégués au regroupement cégep sont-ils « vieux jeu », sans doute votre exécutif est-il passé date, vous aurez à en juger. Mais, les 21, 22 et 23 septembre 2005, cette équipe chargée de vous représenter, notamment au niveau des négociations, s'est crue transportée en un « nouveau » monde faisant place à une « nouvelle » analyse politique et conjoncturelle, en un autre monde en terme de stratégie de négociation (laissant peu de place aux négociations sectorielles), en un monde aux valeurs qui n'étaient pas les siennes (et, l'a-t-elle crue, les vôtres) en terme démocratique, en un monde sans perspective signifiante à ses yeux, le tout dans un cadre artificiel. Seule chose « positive », le pompeux « Front commun » CSN-FTQ, sans doute soucieux de marquer l'importance qu'il accorde à l'autonomie culturelle du Québec, n'a pas transformé le Palais des congrès, le 23 septembre au matin, en congrès provincial de « cheerleaders » – nous sommes devenus La Mecque des « ballons raisonnants » sur un fond de « zapartisme cinglant ».

Du bruit, à cette occasion, il y en a eu, veuillez nous croire. Car c'était l'occasion de rendre publique une contre-proposition salariale de ce « Front commun » qui s'inscrit dans un changement stratégique majeur de notre approche de négociation sans que ni cette nouvelle stratégie, ni cette contre-proposition, n'aient été l'objet d'une quelconque consultation des assemblées syndicales. C'était le moment de faire savoir au gouvernement qu'aucun moyen de pression lourd n'aurait lieu avant la mi-novembre, que d'ici-là il devrait venir négocier puisque nous aurions l'opinion publique de notre bord et que, pour nous, les semaines qui viennent serviraient notamment à rechercher un mandat fermé de jours de grève (4 jours) en appui à une négociation devant se terminer en décembre 2005. Le temps pressait, la CSQ réglerait peut-être, le temps pressait... Or, pour vos délégués, le bruit ce n'est pas mal en soi à condition que ceux qui le font soient convaincus de pouvoir frapper ferme s'il ne suffit pas – et nous n'en étions pas convaincus, nous ne le sommes toujours pas. C'est pourquoi nous reviendrons, dans les pages qui suivent, sur l'analyse politique et conjoncturelle sous-tendant ce plan d'action, en décrivons son

→

### SPECA MÉTÉO AUTOMNE



SEPTEMBRE



OCTOBRE



NOVEMBRE



DÉCEMBRE

**À 13 h 13, ce vendredi 23 septembre 2005,  
Specamétéo vous annonce que si la  
tendance se maintient, l'automne ne sera  
PAS SI CHAUD QUE ÇA !**

### ...SOMMAIRE...

- Des « POMPOM GIRLS » aux « ballons raisonnants » ..... 1
- Une contre-proposition pour prendre l'initiative... ..... Annexe 1
- Plan d'action et d'information – automne 2005 ..... Annexe 2
- Plan d'action sectoriel ..... Annexe 3
- Déclaration des délégations syndicales de cégep (FNEEQ-CSN) . Annexe 4
- Recommandations adoptées au regroupement cégep ..... Annexe 5

→ → Suite de la page 1

cadre (dont le contenu) pour conclure sur la façon dont nous nous sommes positionnés dans ce débat : il s'agit de la perception de l'exécutif du SPECA basée sur les faits, sur son analyse de la situation à partir de son expérience – vous le comprenez, nous le savons. Nous joindrons donc à ce texte, il va de soi, tous les documents reçus au regroupement cégep expliquant la position recommandée aux diverses fédérations CSN par le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP), documents que nous vous incitons à lire attentivement **avant l'assemblée syndicale sur les 4 jours de grève** pour vous faire votre propre opinion sur la question.

## A. COMME LA SURPRISE QUI SORT D'UNE BOÎTE DE



C'est avec un certain scepticismisme que plusieurs des délégués-es présents au regroupement cégep de la FNEEQ ont accueilli le 21 septembre la nouvelle analyse stratégique proposée tant par l'exécutif de la CSN que par le CCSPP. Cette nouvelle analyse de la conjoncture, qui intervient après deux ans de contestation tous azimuts des politiques néolibérales du gouvernement Charest – contestation à laquelle ont largement participé la CSN, les autres organisations syndicales et une kyrielle de mouvements sociaux – avait de quoi surprendre bien des délégués-es du regroupement.

En effet, alors que les faux pas, embardées et tête-à-queue multipliés depuis 2003 par Jean Charest et son équipe nous font voir un gouvernement malhabile, aussi mal préparé qu'instable, et alors que sa cote de satisfaction dans les sondages, très basse et le demeurant inexorablement, nous montre un gouvernement impopulaire et discrédité, c'est avec une bonne dose d'incrédulité que l'exécutif du SPECA a appris de la bouche de Louis Roy, 1<sup>er</sup> vice-président et coordonnateur des négociations du secteur public de la CSN, que le régime du PLQ était en réalité un gouvernement invincible, voulant non pas régler les négociations du secteur public mais cherchant à tout prix à réduire en bouillie les organisations syndicales du Québec. Selon Louis Roy, « nous sommes dans une situation inhabituelle, avec un gouvernement qui veut nous planter, plutôt que dans une situation régulière, avec un gouvernement qui veut régler. »<sup>2</sup>

Ainsi, après deux ans de luttes sociales et syndicales contre les politiques anti-populaires de l'équipe Charest, luttes qui ont eu d'éclatants succès (abandon du projet du Suroît, volte-face dans le dossier du financement des écoles privées juives, renonciation à la réforme des cégeps, capitulation

devant le mouvement étudiant, répudiation du concept de réingénierie de l'État, abdication sur la question des baisses d'impôt, etc.), voilà que le ton des dirigeants syndicaux change du tout au tout. Charest est désormais dépeint comme le titan québécois qui ne fera qu'une bouchée du mouvement syndical. L'heure du sauve-qui-peut vient de sonner.

## 1. Aux grands maux les grands remèdes

Face à un ennemi aussi pervers, nous disent en substance l'exécutif de la CSN et le CCSPP, il appartient aux forces syndicales de faire preuve dorénavant d'une grande créativité. Il nous incombe d'être plus brillants que le gouvernement et de le déjouer en usant de nouvelles stratégies, c'est-à-dire en appelant à notre secours l'opinion publique. Si cette dernière en arrive à considérer que les syndiqués-es du secteur public sont des gens extrêmement raisonnables, tant de par leurs revendications que de par les moyens dont ils usent pour les faire valoir, alors cela va créer un momentum de règlement cet automne. Selon le 1<sup>er</sup> vice-président de la CSN, « le gouvernement aura intérêt à sauter sur toute opportunité de règlement qu'on lui propose. »

Il s'agit donc de faire un bon travail de séduction de l'opinion publique. Montrons-lui que nous rejetons définitivement tout recours à la grève générale, disons-lui que nous ne demandons plus que 13,5 % sur 5½ ans, et alors elle se retournera contre Jean Charest et le forcera à être plus généreux. C'est Jean Charest qui portera l'odieuse de retarder la conclusion des négociations.

Ainsi, cette opération de charme menée par la partie syndicale ne pourra que mettre à nu la véritable nature du gouvernement libéral. Voici un extrait de la présentation de Louis Roy : « La question de l'intransigeance du gouvernement est devenue un enjeu dans l'opinion publique. Il nous faut briser ça, cette arrogance, et c'est sur le terrain politique qu'on va y arriver. Lancer une vaste offensive médiatique, ça sera pour nous une façon de se donner du ressort, de trouver un nouveau souffle pour reprendre l'initiative. Et alors on parviendra à pousser Charest dans ses derniers retranchements. » En somme, ce sont des manies antisyndicales et des lubies d'autocrates qui poussent l'équipe Charest à agir comme elle le fait. Une fois que la population aura réalisé que le gouvernement Charest est perclus de troubles obsessionnels compulsifs, elle le lui fera savoir et il reviendra à la raison.

## 2. Le temps de l'artillerie lourde est révolu

Il est désormais du plus mauvais goût, à la CSN, de parler de grève générale dans le secteur public, encore plus

→ → Suite de la page 2

de défi à la loi. D'une part, on ne saurait mettre l'opinion publique au contact de cette chose hideuse. Pour les directions syndicales, cela va de soi, étant donné l'opération de charme décrite plus haut.

Mais au-delà de ces considérations racoleuses, c'est l'évaluation de l'état d'esprit des troupes qui est au centre des préoccupations. « *Ne pensons pas, soutient Louis Roy, que nous sommes suffisamment en santé syndicale pour dire à nos membres que nous avons les moyens d'entrer frontalement en conflit avec ce gouvernement-là.* »

C'est une chose de dire qu'une partie des salariés-es du secteur public (ex.: plusieurs syndicats du secteur de la Santé et des Services sociaux) n'est pas encore légalement et objectivement prête à faire la grève générale. C'en est une autre de s'appuyer là-dessus pour prétendre qu'il est hors de question qu'un jour ces syndicats soient disposés à envisager ce moyen de pression. C'en est une autre encore d'imposer cette appréciation du rapport de force à l'ensemble des groupes du secteur public, y inclus à ceux qui ont envie de se battre véritablement pour améliorer leurs conditions de travail.

Et que dire de cette idée révolutionnaire qui consiste à se présenter devant la partie patronale en proclamant, d'entrée de jeu, que la grève générale est par définition exclue? En jurant au *boss* qu'il n'y aura aucune escalade? Voilà pourtant, en substance, la lecture que nous a livrée la direction de la CSN, en espérant avoir à ce sujet l'appui des délégués-es au regroupement cégep.

### 3. On n'a plus les automnes qu'on avait

Les porte-parole de la FNEEQ et de la CSN nous avaient promis, l'hiver et le printemps derniers, un automne chaud. La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, avait même annoncé que ce serait le bordel au Québec à l'automne 2005. Nos directions syndicales retenaient les professeurs de cégep CSN pour qu'ils ne déclenchent l'affrontement avec Charest en même temps que ce qui se passait dans le reste du monde de l'éducation (associations étudiantes, CSQ, FAC, etc.) en martelant que l'automne serait de loin préférable pour un bras de fer avec le gouvernement, puisque c'est à ce moment que tous les groupes du secteur public seraient prêts à livrer la grande bataille.

La chaude rentrée sociale que d'aucuns annonçaient jusqu'à tout récemment n'aura finalement pas lieu. Pour justifier ce virage à 180 degrés, les dirigeants de la CSN invoquent bien entendu la pénible reconstruction des

nouvelles unités syndicales dans le secteur de la Santé et des Services sociaux, reconstruction provoquée par l'adoption sous le bâillon des lois 25 et 30. Mais le 1<sup>er</sup> vice-président de la CSN précise que ce n'est là qu'une raison parmi d'autres (sans compter que Louis Roy étant lui-même issu de la Fédération de la Santé et des Services sociaux, et vu la masse d'informations à laquelle il avait accès depuis son poste, il aurait dû anticiper l'émergence d'un tel phénomène dès l'hiver dernier et s'arranger pour que la centrale donne dès le départ l'heure juste à ses syndiqués-es du secteur de l'éducation). Il appelle au moins deux autres facteurs à son secours. D'abord, l'état d'avancement des travaux aux tables sectorielles étant ce qu'il était l'hiver dernier, on n'avait d'autre choix que de reporter à l'automne le règlement. Mais pourquoi alors chercher à régler si vite, avant même d'avoir livré une bataille digne de ce nom? Louis Roy invoque la ferveur avec laquelle la Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ) cherche à régler le plus rapidement possible. « La FSE est à un cheveu de régler » affirme Louis Roy, ce qui enlèverait au tandem CSN-FTQ toute initiative ou toute influence sur le déroulement de ce grand ballet qu'est la négociation du secteur public. La terrible angoisse, donc, de se faire damer le pion par la centrale rivale. Tout va tellement vite qu'on n'a même plus le temps de se rendre jusqu'au champ de bataille!

### B. MAIS QUE FAIRE MAINTENANT QUE L'ON A DÉCOUVERT LA VÉRITABLE NATURE DU GOUVERNEMENT CHAREST?

Nous venons de l'indiquer, pour les penseurs du « Front commun » CSN-FTQ, le gouvernement Charest est mesquin, antisyndical, « pas fin du tout. » Nous devons le déjouer, le faire se prendre à son propre jeu. Place à une stratégie novatrice, ce qui est notre analyse normale de négociation doit être revu. L'idée qu'on ne contre-propose pas à la table centrale avant le début réel des négociations à cette table n'est pas un dogme. La conviction profondément ancrée dans tous les syndicats du secteur public voulant que l'État ne conclura pas de conventions collectives avec ses employés sans connaître le coût réel<sup>3</sup> du règlement n'est pas un absolu. En négociation, tout peut être revu, nous devons nous montrer inventifs. Toutes ces déclarations de nos dirigeants ne sont pas nécessairement fausses, elles sont discutables, elles sont évaluables au mérite.

Mais pour l'exécutif du SPECA, il est un absolu en négociation, c'est celui selon lequel la négociation doit être

→ → Suite de la page 3

contrôlée par la base si l'on veut qu'elle se solde par une convention collective SATISFAISANTE. Les bilans de nombreuses négociations antérieures de la FNEEQ ont mis en évidence cette volonté des enseignants d'être consultés, non sur les détails d'une négociation au jour le jour certes, mais sur les choix stratégiques importants qu'elle implique, sur les contre-propositions majeures qu'elle peut nécessiter. L'expérience a largement démontré que le rapport de force que les salarié-es exercent face à leur employeur, quelle qu'en soit la forme, est essentiel à un règlement qui ne soit pas « capitulation ». Or, pour que ce rapport de force puisse s'exercer, pour que cette pression puisse être réelle sur un gouvernement dans le secteur public, cette même exigence prévaut : il faut que la base s'approprie les analyses, qu'elle les cautionne ou les rejette, en d'autres termes **qu'elle mandate, qu'elle contrôle**. Pour nous, ça c'était un incontournable – un absolu.

### 1. De l'urgence de faire une contre-proposition salariale et de sa nature

Pour tous les membres de l'exécutif du SPECA présents, certains comme observateurs, d'autres à titre de délégués officiels au regroupement cégep, le même malaise a existé. Et chez ceux pour qui ce n'est pas la première négociation, la même colère était perceptible. Nous nous sommes en effet retrouvés devant un ensemble, ficelé serré, dans lequel nouvelle analyse stratégique, contre-proposition de table centrale et plan d'action formaient un tout dont la direction du CCSPP insistait pour défendre le caractère indissociable et non-amendable :

- parce que les autres fédérations (ou organismes) et la FTQ l'adopteraient et que nous briserions ainsi le « Front commun » (discours sans doute tenu à tous les autres groupes);
- parce que les documents étaient déjà à l'imprimerie (vive la consultation!);
- parce que le « gros show », c'était le 23 au matin et que toute la presse y était invitée;
- parce que si la CSQ réglait, qu'advierait-il de nous?;
- etc.

Bref, chacune des composantes du « Front commun » CSN-FTQ était coincée dans le même carcan. Or, dans le passé, l'assemblée syndicale du SPECA a blâmé ces procédures, jugées incompatibles avec notre vision d'une négociation correctement conduite. Vos délégués avaient retenu ces critiques – ne pouvaient que les faire leurs.

La délégation du SPECA reconnaissait qu'il nous fallait ajuster, avant la fin de la négociation, nos demandes salariales qui couvraient une période quasi terminée dans le temps. Nous ne considérons cependant pas qu'il y avait une telle urgence à le faire que nous devions priver les assemblées syndicales de leur droit de se prononcer sur cette nouvelle proposition, surtout qu'elle était devenue contre-proposition à partir du moment où elle s'écartait des critères ayant conduit au dépôt de notre demande initiale (nous y reviendrons plus loin.) Nous rejetions aussi l'analyse voulant que si la CSQ devait régler sur une base inférieure à notre contre-proposition, le seul dépôt de celle-ci retiendrait l'État de régler avec ce « grand groupe » moins exigeant que nous, son intérêt de gouvernement étant de créer un précédent – l'expérience du passé nous l'ayant aussi hélas démontré. Une nouvelle proposition salariale plus complète oui, sur la base des paramètres ayant conduit à notre dépôt initial oui, mais rien de plus sans consultation des assemblées syndicales – cela dusse-t-il retarder le dépôt de cette contre-proposition salariale de 4 ou 5 semaines.

Quant au nouveau cadre stratégique, bien que prêts à l'examiner, nous ne nous considérons pas mandatés pour l'adopter. Oui le cadre initial, adopté l'an dernier, devait être revu. Il devait l'être essentiellement devant le constat que le secteur de la Santé, dont les nouveaux syndicats ont été accrédités le 1<sup>er</sup> septembre 2005, n'était pas prêt à appliquer des moyens de pression lourds à l'automne, étant occupé à consolider ses syndicats et à tenter de se « démerder » dans le difficile partage des objets de négociation locale et nationale découlant de l'adoption des odieuses lois 25 et 30 par le non moins odieux gouvernement Charest durant sa première année de mandat, nous le rappelions précédemment. Nous le rappelions aussi, dans la section A de ce texte : dommage que cette situation n'ait pas été prévue par ceux qui connaissaient le mieux ce secteur, à l'automne 2004, mais la réalité étant ce qu'elle est, il n'est pas temps de se déchirer entre nous. Alors oui une révision de notre stratégie d'automne 2005, « d'un automne chaud », était à tout le moins à rediscuter puisque cette situation particulière du secteur de la santé conduit, qu'on le veuille ou non, à une négociation où les priorités sectorielles n'ont pas la même importance d'une table sectorielle à l'autre. Tables sectorielles toutes par ailleurs aussi bloquées les unes que les autres et où les parties patronales cherchent à faire des percées (pensons notamment, pour les enseignants de cégep FNEEQ, aux dossiers des départements, des programmes, des RCD, etc.), sans répondre à nos demandes.



→ → Suite de la page 4

Mais revoir un cadre stratégique exige, selon nous, que tous les membres concernés s'approprient l'analyse, qu'on leur soumette diverses alternatives : nous ne saurions trop le répéter. Maintient-on l'échéancier initial prévu pour le règlement? Peut-on refaire des alliances? Nos chances seront-elles meilleures de mettre en place des moyens d'action pouvant conduire à des règlements satisfaisants de nos conventions collectives à mesure que nous nous rapprocherons de la période électorale? Toutes les réponses à ces questions, et à bien d'autres, conduisant à un nouveau plan d'action, ne peuvent être l'apanage exclusif du haut de la pyramide syndicale, c'est du moins toujours ce que vos représentants ont défendu.

Avec la stratégie du « Front commun » CSN-FTQ maintenant de façon plus qu'évidente l'échéancier de décembre 2005, évitant un débat difficile sur une possible grève générale s'inscrivant dans une stratégie d'actions progressives pouvant déborder sur la session hiver 2006<sup>4</sup>, axant notre approche sur le déblocage de la table centrale et la séduction de l'opinion publique et ce sans consultation, nous ne laissons pas place à une discussion chez nos membres, à une réflexion sur une action forte et une négociation plus longue – débat que nous jugions indispensable pour que nous ayons une approche partagée par ceux-ci de la stratégie à retenir. Nous considérons qu'à tout le moins les deux stratégies devaient être soumises à nos assemblées. Celle de l'action « pressée », celle envisageant l'annonce d'une détermination telle que nous sommes prêts à tenir le temps qu'il faudra et à aller, si nécessaire, jusqu'à la grève générale pour obtenir satisfaction à nos justes revendications. Aujourd'hui, seule la première de ces visions, (par la lorgnette des 4 jours de grève tournante) sera débattue. Or, ce débat des 4 jours de grève n'est guère moins épineux que celui d'actions progressives pouvant déboucher sur l'ultime action de la grève générale. Il est aussi parsemé d'embûches. Et si, comme à la CSQ au printemps dernier (dont les syndicats ont rejeté un mandat de grève de 3 jours), la consultation limitée à ce seul aspect ne devait pas permettre d'obtenir le mandat recherché, nous nous retrouverions dans une impasse majeure. Nous ne pourrions alors imputer ce refus à une volonté d'actions plus fortes de nos membres puisque le cadre stratégique d'hiver 2006 n'aura même pas été objet de consultation chez eux<sup>5</sup>. Mais, à tout le moins, les assemblées auraient pu, de façon éclairée, opter pour l'une ou l'autre approche – la crainte pour le gouvernement face à 4 jours de grève<sup>6</sup> ou face à une possible grève générale illimitée n'étant pas la même. Les 4 journées de grève tournante auraient pu apparaître, il va

de soi, dans un plan comme dans l'autre. Pour vos délégués, nos assemblées ont la maturité pour faire ces débats et nous devons leur permettre de le faire.

Ceci dit, il faut se le rappeler, ces 4 journées de grève rotative sont loin d'être « dans la poche » dans aucun secteur actuellement en négociation. Pendant ce temps, les déclarations de Madame Jérôme-Forget en font foi, un décret nous attend peut-être au coin de la route, du moins en ce qui trait à la table centrale, sans que le plan d'action retenu ne prévoit de réplique face à une telle éventualité.

Puisque la consultation qui sera faite dans les assemblées portera exclusivement sur les 4 journées de grève, nous nous retrouvons, pour le reste, en mode pression sur les troupes, dans un contexte d'actions locales durant la période de cette consultation limitée. Dans les paragraphes qui suivent, nous examinerons de plus près la contre-proposition salariale elle-même ainsi que le plan d'action et d'information CSN et celui du regroupement cégép de la FNEEQ.

## 2. Une contre-proposition pour relancer les négociations ?

Avant d'apprécier à sa juste valeur la contre-proposition concernant les demandes salariales qui a été soumise pour consultation (!) aux quelque 2 000 délégués du « Front commun » CSN-FTQ (représentant quelques 200 000 salarié-es des secteurs publics), il est important de rappeler la demande originale qui avait été **adoptée par les assemblées syndicales** voilà maintenant plus de deux ans.

### 2.1 Les demandes du « Front commun » (adoptées par les assemblées syndicales)

Dans un communiqué en date du 21 juin 2005, le « Front commun » rappelait le bien-fondé de ces demandes.

*Nous demandons une augmentation salariale de :*  
 4,5 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2003 ;  
 4,0 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;  
 4,0 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

*Ces demandes font en sorte de protéger notre pouvoir d'achat, de l'améliorer et, ce faisant, de diminuer l'écart avec le secteur privé. Le retard se creuse, d'année en année, avec les autres travailleuses et travailleurs du Québec.*

*Selon les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, les syndiqué-es des cégéps, des commissions scolaires, de la santé, des services sociaux ainsi que de la fonction publique*

→ → Suite de la page 5

*gagnent un salaire de 12,1 pour-cent de moins que les autres salarié-es québécois. Et, malgré les faussetés que propage le gouvernement, cela n'est pas « compensé » par la sécurité d'emploi ou les autres avantages sociaux. Dans le secteur public, plus de la moitié des personnes occupent un emploi précaire (à temps partiel, occasionnel, sur appel, à contrat).*

*Les employé-es de l'État n'ont pas fait vœu de pauvreté! Comme les autres, ils ont droit d'améliorer leurs conditions de travail. Et pour ce faire, nous crierons tous, d'une même voix, PRÉSENTS cet automne!*

Ces demandes étaient-elles justifiées? Nous croyons que oui, tous les indicateurs économiques nous le confirment :

- a) l'inflation qui vient gruger notre pouvoir d'achat se maintient entre 1,4% et 2,4% depuis plus de 10 ans; pour l'année 2003 l'inflation a été de 2,5% et l'augmentation de nos salaires de 2%; pour l'année 2005, le taux d'inflation est présentement de 2,1% et pourrait grimper à près de 2,7% avec les hausses des prix de l'essence et du mazout à chauffage;
- b) l'écart des salaires des employé-es du secteur public avec ceux du secteur privé s'est accru au cours des dernières années (selon l'Institut de la statistique du Québec). Il est maintenant de 12,1% en faveur du secteur privé. Au terme de la convention collective, l'écart serait réduit à près de 7,6%;
- c) depuis près de 5 ans, le PIB au Canada n'a cessé de croître à un rythme plus important que tous les autres pays du G7, constituant un enrichissement collectif dont tous les travailleurs devraient aussi profiter.

Ces demandes permettaient donc de maintenir notre pouvoir d'achat et de réduire l'écart avec le secteur privé en profitant minimalement de l'enrichissement collectif généré par l'accroissement du PIB.

Mais tout aussi important, nos demandes initiales permettaient en outre de dégager une marge de manœuvre aux tables sectorielles afin de réclamer, notamment en éducation, l'ajout de ressources à l'enseignement afin de diminuer la lourdeur de la tâche qui s'est accrue au cours des dernières années et d'améliorer la sécurité d'emploi qui va de pair avec l'ajout de ressources.

## 2.2 L'offre du Conseil du trésor

Comme il fallait s'y attendre le gouvernement nous a déposé une offre qui non seulement aurait pour effet

d'accentuer notre écart avec le secteur privé, mais ne protégerait même pas notre pouvoir d'achat. Elle aurait pour effet de nous appauvrir. En voici les grandes lignes :

### 8% sur 6 ans et 9 mois

1 <sup>er</sup> avril 2004	0%
1 <sup>er</sup> avril 2005	0%
1 <sup>er</sup> avril 2006	2%
1 <sup>er</sup> avril 2007	2%
1 <sup>er</sup> avril 2008	2%
1 <sup>er</sup> avril 2009	2%

## 2.3 La contre-proposition du secrétariat intersyndical (CSQ, SFPQ, SPGQ)

Du côté de la CSQ qui s'est retirée du « Front commun » à l'hiver dernier et qui a formé un cartel de négociation avec des syndicats indépendants (fonctionnaires (SFPQ), professionnels du gouvernement (SPGQ) et enseignants de cégep de la FAC), il y a eu dépôt d'une contre-proposition qui, selon eux, maintiendrait tout au plus le pouvoir d'achat des enseignant-es, en « échange », entre autres, d'un ajout de 100 millions en ressources au primaire et secondaire.

En voici les grandes lignes :

### 12% sur 6 ans et 9 mois

1 <sup>er</sup> avril 2004	2%
1 <sup>er</sup> avril 2005	2%
1 <sup>er</sup> avril 2006	2%
1 <sup>er</sup> avril 2007	2%
1 <sup>er</sup> avril 2008	2%
1 <sup>er</sup> avril 2009	2%

Selon les indicateurs économiques les plus récents, cette proposition ne garantit en rien le maintien du pouvoir d'achat, sans compter qu'elle accentue l'écart avec le secteur privé. Mais au moins, ils ont obtenu un ajout de ressources au niveau sectoriel de l'ordre de 100 millions. Bon, c'est leur choix.

## 2.4 La contre-proposition du « Front commun » (sans consultation des assemblées syndicales)

Face à l'intransigeance du gouvernement qui n'a pas bougé d'un pouce (ou d'une cenne) depuis le début des négociations, tant à nos tables sectorielles qu'à la table centrale et face à la proposition déposée par le secrétariat intersyndical, les dirigeants du « Front commun » CSN-FTQ nous sont arrivés avec une contre-proposition, pour le moins inusitée, à la baisse de près de la moitié de nos demandes originales. En voici les grandes lignes :

→

→ → Suite de la page 6

**13,5% sur 5 ans et 6 mois**

1 <sup>er</sup> janvier 2004	3%
1 <sup>er</sup> janvier 2005	3%
1 <sup>er</sup> janvier 2006	2,5%
1 <sup>er</sup> janvier 2007	2,5%
1 <sup>er</sup> janvier 2008	2,5%

La demande de pleine indexation est maintenue, si l'inflation doit dépasser les augmentations salariales.

Les autres demandes de table centrale concernant la retraite, les disparités régionales, les droits parentaux et la conciliation famille-travail n'ayant pas encore été abordées ou devant être harmonisées avec les lois ou politiques récentes en matières notamment de droits parentaux, le « Front commun » juge prématuré d'en faire l'objet de contre-propositions.

La « justification » d'une telle manœuvre a fait l'objet de communiqués, bulletins et documents en provenance du « Front commun » et distribués dans vos casiers. Nous vous invitons à les consulter.

**2.5 Notre évaluation de la contre-proposition**

D'abord, bien que nos comités de négociation aient effectivement une certaine marge de manœuvre pour avancer des contre-propositions aux différentes tables, cette proposition constitue un tel recul dans nos demandes – alors que le gouvernement n'a pas encore bougé – qu'elle aurait dû faire l'objet de consultation auprès des assemblées syndicales. Sans compter que cette nouvelle proposition s'insère dans le changement de stratégie de négociation dont nous avons déjà traité : abaisser nos demandes pour faire débloquent des négociations. Même Gérald Larose, de triste mémoire, aux plus belles années de la concertation avec le PQ, n'aurait jamais osé proposer un tel virage, sans consulter les assemblées syndicales.

Cette absence de consultation des assemblées syndicales représente, de l'avis de vos délégués du SPECA à la FNEEQ, une raison suffisante pour s'objecter à une telle contre-proposition. Mais ce n'est pas la seule.

Nous rejetons aussi toutes les justifications d'urgence invoquées pour ne pas consulter les assemblées. Lors du regroupement cégep en août dernier, il nous était alors apparu clairement que le comité de négociation se dirigeait dans cette voie. Alors, plutôt que d'entamer une opération de consultation des instances de délégués, on aurait pu fort bien entamer une opération de consultation des assem-

blées de membres et ça n'aurait pas beaucoup retardé le plan d'action d'automne.

Si une telle contre-proposition était le fruit d'une réelle négociation et constituait une offre patronale assortie d'ajouts de ressources aux tables sectorielles, elle pourrait sans doute être recevable. Mais tel n'est pas le cas. Ça devient notre nouveau plafond de départ. Nous renonçons, en réalité, à un rattrapage avec le privé et n'exigeons plus maintenant que le maintien de notre pouvoir d'achat.

Pire, sachant très bien que cette proposition risque fort d'être revue à la baisse, surtout si nous maintenons nos demandes d'ajout de ressources aux tables sectorielles, elle nous place, à terme, devant le choix d'accepter une baisse de notre pouvoir d'achat ou de renoncer à nos demandes sectorielles ou pire, si nos moyens d'action ne sont pas à la hauteur, les deux. Elle nous enlève, en pratique, toute marge de manœuvre.

Sachant aussi que d'autres composantes importantes du « Front commun » ont clairement manifesté l'intention de mettre l'accent, dans cette ronde de négociation, sur le plan salarial<sup>7</sup>, cette contre-proposition en est conséquente et vient mettre tout le *focus* des négociations sur les demandes de table centrale, laissant peu de place aux demandes sectorielles. Or pour nous, enseignants et enseignantes, bien que le maintien de notre pouvoir d'achat et un certain rattrapage salarial soient importants, nos demandes sectorielles ne peuvent être négligées.

Quant à l'argument à l'effet de prétendre que cette contre-proposition marquera auprès de l'opinion publique notre désir de « compromis » et nous ferait apparaître plus « raisonnables », nous la rejetons aussi. Au contraire, elle n'aura pour effet que de discréditer notre demande salariale originale et accréditer la thèse du gouvernement à l'effet que nous sommes « déraisonnables », alors que de l'avis de nos assemblées, nos demandes étaient tout à fait justifiées.

Avec plus de 200 ans d'expérience, le mouvement syndical n'a pas trouvé 56 façons de faire débloquent une impasse en négociation. C'est d'exercer des moyens de pression à la hauteur de l'obstination de la partie patronale et non en abaissant ses demandes avant même d'avoir entamer la lutte (il est important ici de rappeler que la vaste majorité des syndicats du « Front commun » n'ont pas encore entamé une seule minute de moyens de pression lourds.) Seule la mise en place d'un plan d'action conséquent et musclé peut faire avancer nos demandes. →

→ → Suite de la page 7

### 3. Au vote...position de votre délégation

Au SPECA, nous avons l'habitude du ralliement. Nous avons voté en début de négociation, unanimement, la règle du 50% + 1. Sachant cela, vos délégués font toujours le maximum d'efforts pour ramener au local des propositions qu'ils jugent le plus près possible des attentes de l'assemblée, sachant que dans l'application de cette règle, ce qui sort du regroupement est à prendre ou à laisser (les amendements étant non recevables et toute assemblée ayant amendé une proposition, fusse minimalement, étant réputée avoir voté contre celle-ci.) Ayant cette disposition à l'esprit, nous nous sommes positionnés différemment sur les 4 propositions soumises au vote, selon les suites qui devaient leur être données.

#### 3.1 Sur la contre-proposition à la table centrale

Cette proposition a, dans les faits, été votée la dernière. Nous n'avons pu nous y rallier, bien que minoritaires, jugeant qu'elle aurait dû être soumise aux assemblées syndicales. Nous étions de plus insatisfaits de sa teneur qui, à tout le moins, ne nous laisse à peu près plus de marge de négociation à la table centrale, dans un contexte où **ABSOLUMENT** rien n'a encore débouché sur les régimes de retraite, forts importants pour l'assemblée du SPECA – d'après les dernières consultations tenues (voir section précédente). Même si d'aucuns ont voulu nous faire dire que nous n'accordions que peu d'intérêt aux salaires, nous avons réaffirmé que tel n'est pas le cas. L'assemblée syndicale du SPECA s'est même prononcée en faveur de demandes plus élevées que celles que nous avons déposées au gouvernement il y a plus d'un an. Et nous savons avoir peu de chance d'obtenir une véritable clause d'indexation<sup>8</sup>. Nous avons voté contre cette proposition qui se formulait ainsi :

*Que le regroupement cégep mandate la CSN pour qu'elle procède au dépôt d'une contre-proposition sur les salaires et sur les sujets de table centrale. Cette contre-proposition devrait être déposée dans les plus brefs délais.*

(pour plus de détail, voir annexe 5)

et avons inscrit notre dissidence.

#### 3.2 Concernant le plan d'action et d'information CSN

Le plan d'action en question n'a pas été soumis dans son entièreté au regroupement cégep. Vous le retrouverez en Annexe 2, immédiatement après l'analyse ayant conduit le

«Front commun» CSN-FTQ à nous inscrire dans la stratégie qui est aujourd'hui nôtre (Annexe 1 et Speca Hebdo du 2 septembre sur le cadre stratégique (www.speca.ca.edu). Seul l'aspect relatif aux 4 jours de grève rotative à exercer entre le 10 novembre 2005 et la mi-décembre 2005 devait être mis aux voix à partir de la formulation suivante :

*«D'adopter la partie confédérale du plan d'action et d'information CSN comportant une banque de 4 jours de grève légale à exercer à compter du 10 novembre 2005 sous la forme de grève tournante sur une base régionale ou sous toute autre forme si l'état de la négociation le requiert.»*

et nous devons reconnaître que cette proposition a donné lieu, à la lumière de l'analyse conduisant au dépôt d'une contre-proposition salariale, à un débat mettant en évidence des lacunes majeures dans la stratégie en cause, pour les enseignants de cégep, à tout le moins. Parmi ces lacunes, cinq éléments principaux ressortaient pour plusieurs délégations :

- d'abord l'absence évidence de préoccupations face aux dossiers sectoriels dans cette stratégie, dossiers très coûteux en ce qui concerne notamment les demandes liées à la tâche des enseignants et auxquelles nous n'avons jamais renoncé;
- ensuite le fait que le caractère rotatif de l'action exclut toute possibilité d'une journée FNEEQ/Cartel (FEC-FAC) à l'intérieur de ces 4 journées alors que le Cartel s'est montré ouvert à une concertation minimale avec la FNEEQ et qu'il tente de remonter sa mobilisation après son échec du printemps et le peu d'avance de sa propre table sectorielle de négociation;
- le constat que nous annoncerions l'exercice de 4 journées de grève comme l'ultime recours à l'automne 2005. Tous considéraient que l'idée de grèves rotatives, comme moyen de pression intermédiaire, était excellente. Mais cette stratégie pouvait conduire l'État à vouloir nous attendre, si rien n'était envisagé après ces 4 jours – 4 jours «ça s'endure!» Nous considérons, pour plusieurs d'entre nous, qu'il ne fallait pas fermer la porte, au besoin, à une action plus importante à la session hiver 2006. À tout le moins stratégiquement, cela nous semblait aller de soi : on ne dit jamais à un «boss» que nous n'avons plus de billes;
- la remarque qu'il fallait en conséquence revoir les documents reproduits en Annexe 1 et Speca Hebdo du 2 septembre sur le cadre stratégique (www.speca.ca.edu) pour y inclure les éléments précédents pour bien marquer la globalité de nos demandes et leur caractère



→ → Suite de la page 8

indissociable pour nos membres. Sans déprécier la portée de 4 jours de grève rotative, les documents devaient trouver un juste équilibre entre cette action qui pourrait s'avérer fructueuse et des perspectives pour la session hiver 2006 si l'analyse de l'état d'avancement des négociations devait le justifier;

- et finalement la réaffirmation qu'un débat s'imposait au CCSPP, entre les fédérations CSN, pour s'assurer que la concertation entre elles serait telle que l'on ajusterait les rythmes de négociation des diverses tables sectorielles avec celui de la table centrale. À cet égard, les professeurs de cégep voient souvent leur négociation sectorielle clore les négociations de la fonction publique québécoise (compte tenu des coûts de leur plancher d'emploi notamment.) Quand toutes les fédérations et centrales ont réglé (incluant la table centrale), les pressions sont fortes sur nous pour régler – souvent à tout prix. Nous ne voulons pas revivre cette situation au cours de l'actuelle négociation.

C'est à la lumière de ces réflexions que nous avons proposé un amendement dont le comité de stratégie cégep FNEEQ recommandait l'adoption et qui, si adopté, nous aurait permis de nous rallier à la proposition adoptée, pour discussion dans les diverses assemblées syndicales de la FNEEQ.

*Que le regroupement cégep soumette aux assemblées générales le libellé suivant :*

*«D'adopter la partie confédérale du plan d'action et d'information CSN comportant une banque de 4 jours de grève légale à exercer à compter du 10 novembre 2005 sous la forme de grève tournante sur une base régionale ou sous toute autre forme si l'état de la négociation le requiert» étant entendu :*

- *Qu'au moins la moitié des actions organisées soit centrées sur les revendications sectorielles, notamment celles de la santé et de l'éducation (aussi par fédération, si possible), les documents permettant la consultation des assemblées devant être ajustés pour mettre en évidence cette dimension sectorielle.*
- *Que lors d'action ciblée sur le sectoriel soit mis en évidence la défense du secteur public et le respect de ses travailleuses et travailleurs.*
- *Que les documents de consultation évitent toute présentation de nos actions de l'automne 2005 comme le processus ultime devant conduire à un règlement satisfaisant de*

*nos conventions collectives, sans en minimiser la portée pour autant.*

*Le tout interprétable par nos représentant-es au CCSPP à la lumière d'une volonté d'harmonisation de notre stratégie avec celle du « Front commun » sans renoncer à son essence.*

*Que le retour de consultation sur la base de la règle de la double majorité soit effectué lors du regroupement cégep des 27 et 28 octobre et que les résultats des votes de grève soient transmis à la déléguée à la coordination du regroupement cégep avant le 27 octobre 2005*

*Que nos représentant-es au CCSPP soient mandatés pour initier un débat à cette instance sur l'importance pour chacune des fédérations CSN des négociations sectorielles et mettre de l'avant notre volonté de tendre vers une harmonisation dans la conduite de négociations sectorielles et de table centrale pour toutes les fédérations CSN. »*

Malheureusement, le seul élément retenu de cet amendement par le regroupement cégep fut la référence aux revendications sectorielles faisant que la proposition mise aux voix se lisait ainsi :

*Que le regroupement cégep soumette aux assemblées générales le libellé suivant :*

*«D'adopter la partie confédérale du plan d'action et d'information CSN comportant une banque de 4 jours de grève légale à exercer à compter du 10 novembre 2005 sous la forme de grève tournante sur une base régionale ou sous toute autre forme si l'état de la négociation le requiert.»*

*Qu'au moins la moitié des actions organisées soient centrées sur les revendications sectorielles.*

*Que le retour de consultation sur la base de la règle de la double majorité soit effectué lors du regroupement cégep des 27 et 28 octobre et que les résultats des votes de grève soient transmis à la déléguée à la coordination du regroupement cégep avant le 27 octobre 2005. »*

Nous avons voté contre cette proposition sans toutefois inscrire notre dissidence, sachant que notre assemblée pourra se prononcer sur la question d'ici la fin octobre.

### **3.3 Relativement au plan d'action sectoriel**

Ce plan d'action comprend une déclaration à laquelle nous souscrivons et une opération « La négo à l'ordre du jour et les citrons du cégep » face à laquelle nous avons certains doutes – pas suffisants toutefois pour nous y opposer

→

→ → Suite de la page 9

formellement. Nous nous sommes donc abstenus sur cette proposition. Il est à noter que l'exécutif du SPECA a tous les mandats pour procéder à la mise en place de ce plan, ayant reçu en début de négociation, le mandat de l'assemblée syndicale de procéder à toute action n'ayant pas de répercussions sur les salaires et/ou n'impliquant pas de possibles mesures disciplinaires (conséquences sur l'emploi). Nous vous recontacterons sur cette question lorsque l'exécutif se sera fait « une tête » sur ce plan que nous vous présentons en annexe 3. Quant à la déclaration publiée en annexe 4, nous la diffuserons largement et incitons à faire de même auprès de vos étudiants, de vos voisins, de vos parents et amis. Quand on recherche la sympathie de l'opinion publique, de tels rappels s'imposent.

Finalement, nous nous sommes prononcés en faveur d'une proposition demandant la tenue rapide d'une réunion du regroupement cégep destinée à débattre des enjeux sectoriels majeurs et des orientations à donner pour la suite de la négociation sectorielle. L'exécutif du SPECA se penchera sous peu sur la meilleure façon de vous consulter sur ces sujets. La réunion FNEEQ en question pourrait avoir lieu fin octobre 2005.

## CONCLUSION

Après les décennies Larose, de partenariat et de sommets économiques, tant avec les gouvernements péquistes que libéraux, le mouvement syndical semble désarmé face à un gouvernement qui ne veut plus jouer le jeu.

À tout le moins, la situation à laquelle le SPECA est confronté n'est pas simple. Il ne négociera pas de convention seul, en même temps que nous ne renoncerons jamais à notre droit d'exprimer clairement nos positions. Déjà, depuis le dépôt de la contre-proposition salariale, nous avons vu les premières réactions de la responsable du Conseil du trésor qui affirmait, le 23 septembre en après-midi, que nous ne demandions plus Mars et la Lune mais seulement la Lune et qui nous incitait à revenir sur Terre. Pour l'exécutif du SPECA, il faut prendre correctement la mesure de ce gouvernement et de l'importance de nos revendications, pour nous. Il nous faut savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller collectivement pour être traités avec JUSTICE et avec RESPECT. D'autres nous ont déjà montré la voie à suivre pour faire plier ce gouvernement : nous devons nous demander si nous sommes prêts à prendre cette voie, ou si nous désirons capituler, ou si nous croyons à une piste alternative permettant un règlement à l'automne 2005.

Et tout ce débat passe malheureusement par l'étroit couloir d'un tout petit vote relatif à 4 journées de grève tournante. L'exécutif du SPECA soumettra son analyse à **l'assemblée syndicale du 26 octobre 2005 en soirée** et y fera sa recommandation. Vous en disposerez. D'ici là, nous vous invitons à venir rencontrer vos délégués au regroupement qui se rendront disponibles au local du SPECA (G-1145) les :

- jeudi 6 octobre 2005 de 13 h 30 à 15 h 30
- jeudi 13 octobre 2005 de 11 h 30 à 13 h 30
- mardi 18 octobre 2005 de 12 h à 13 h 30

pour discuter (individuellement ou en petits groupes) avec vous. Vous pouvez aussi passer au local du SPECA pour débattre de ce dossier individuellement – dans la mesure de la disponibilité des membres de l'exécutif qui attachent une grande importance à ces rencontres informelles plus conviviales que ne peut l'être l'assemblée syndicale.

D'ici cette assemblée, l'exécutif réservera sa position sur la proposition traitant des journées de grève qu'il vous soumettra. Avec vous, il suivra l'évolution du dossier – dans l'espoir de s'être trompé et de voir le gouvernement Charest tellement charmé par l'approche CSN-FTQ qu'il se montre au moins ouvert à une réelle négociation à toutes les tables (centrale et sectorielles).



<sup>1</sup> Cheerleaders des écoles élémentaires américaines.

<sup>2</sup> Faut-il comprendre d'une pareille déclaration qu'à chacune des rondes précédentes de négociation dans le secteur public, depuis 35 ans, nous faisons face à des situations « régulières », c'est-à-dire à des gouvernements qui ne cherchaient rien d'autre que de régler les négociations collectives ?

<sup>3</sup> Ce qui implique des règlements préalables aux tables sectorielles, règlements souvent coûteux si l'on se réfère à nos demandes sur la tâche par exemple, avant un règlement de table centrale.

<sup>4</sup> On peut généralement considérer, pour qu'un plan d'action soit efficace, qu'il :  
 • doit être clair – cohérent – partagé par les membres ;  
 • doit être progressif de telle sorte que l'employeur ne sache pas à l'avance quand il prendra fin (e.g. après 4 jours) et quelle en sera la limite en terme de force.

<sup>5</sup> À qui, de toute évidence, personne n'aurait songé, même pas vos délégués, à demander un vote de grève générale illimitée maintenant (compte tenu de la situation dans la Santé et Services sociaux).

<sup>6</sup> Représentant 0,4 jour par salarié dans la Santé puisque les syndicats ont accepté de fournir 90% de services essentiels – et pour une partie des établissements seulement, ce plan d'action prenant pour acquis que cette grève doit être légale alors que plusieurs syndicats de ce secteur n'obtiendront leur droit de grève qu'à la mi-décembre 2005.

<sup>7</sup> Compte tenu des pertes de pouvoir d'achat subi pour nombre de bas salariés du secteur public.

<sup>8</sup> Que le gouvernement Bourassa nous avait imposée dans son décret de 1972 (première négociation du « Front commun ») et qui lui a coûté 17,13% d'augmentation des salaires du « Front commun » en 1975. Depuis, l'État se méfie de ces clauses, nous ne les obtenons jamais. L'augmentation doit tout prévoir (incluant la hausse du coût de la vie, surtout à cette étape de la négociation).